

**République Tunisienne**  
**Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association**  
**TUNISIE-UE (P3A)**

## **Fiche de Jumelage**

**Renforcement des capacités du Conseil national d'accréditation TUNAC et préparation**  
**pour l'extension de sa portée de reconnaissance**  
**TU11/ENP-AP/TR31**

---

---

## **Table des matières**

---

- I. Informations de base sur le projet de jumelage
- II. Objectifs du projet
- III. Description du projet
- IV. Cadre institutionnel
- V. Budget
- VI. Modalités de mise en œuvre
- VII. Calendrier de mise en œuvre
- VIII. Durabilité
- IX. Questions transversales
- X. Conditionnalité et échelonnement

## **Annexes**

---

- 1. Cadre logique
- 2. Tableau des moyens
- 3. Les textes de référence de l'accréditation
- 4. Organigramme du TUNAC

---

## LISTE DES ABREVIATIONS

AA	Accord d'Association
ACAA	Agreement on Conformity Assessment and Acceptance of industrial products
CE	Conformity to the European Directive
CE	Commission Européenne
CRJ	Conseiller résident de Jumelage
EA	European Accreditation Cooperation
IAF	International Accreditation Forum
IEVP	Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat
ILAC	International Laboratory Accreditation Cooperation
MDCI	Ministère du Développement et de la Coopération Internationale
OEC	Organisme d'Evaluation de la Conformité
P3A	Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association
P3AII	Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action Voisinage
PAV	Plan d'Action Voisinage
PCAM	Programme d'appui à la Compétitivité des entreprises et à l'Amélioration de l'accès aux Marchés
PMI	Programme de Modernisation Industrielle
RNP	Responsable National du Programme
SM	Système de management
SME	Système de management environnemental
SMQ	Système de management de la qualité
SMSDA	Système de management de la sécurité des aliments
UE	Union Européenne
UGP3A	Unité de Gestion du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association
MLA	Multilateral Agreement
MR	Mutual Recognition
TUNAC	Tunisian Accreditation Council / Conseil National d'Accréditation
WADA	World Antidopage Agency

---

## **I. Information de base sur le projet**

- I.1 Programme :** Programme d'Appui à l'Accord d'Association II « P3AII »
- I.2 Numéro de projet :** TU11/ENP-AP/TR31
- I.3 Intitulé :** Renforcement des capacités du Conseil National d'accréditation « TUNAC » et préparation de l'extension de sa portée de reconnaissance.
- I.4 Secteur :** protection de commerce et industrie
- I.5 Pays bénéficiaire :** Tunisie

## **II. Objectifs**

### **II.1 Objectif général du projet :**

- Améliorer la qualité des services dispensés par les organismes d'évaluation de la conformité, renforcer la capacité de la Tunisie à négocier les accords de reconnaissance notamment avec l'Union Européenne et contribuer à la promotion des échanges des produits objet d'obstacles techniques au commerce

### **II.2 Objectif spécifique du projet :**

- Renforcer les capacités techniques du TUNAC en matière d'évaluation des organismes d'évaluation et préparer l'extension de la portée de la reconnaissance de son activité par les groupements Européens et Internationaux d'accréditation

### **II.3 Contribution au Plan National de Développement / à l'Accord d'Association et au Plan d'Action Voisinage « PAV ».**

L'Accord d'Association conclu en 1995 entre la Tunisie et l'Union Européenne (UE) visant la mise en place d'une zone de libre échange entre la Tunisie et l'UE à l'échéance 2008, stipule dans ses articles 40 et 51 que les deux parties mettent en œuvre les moyens propres à promouvoir l'utilisation par la Tunisie des règles et techniques de la Communauté Européenne relatives à la qualité des produits industriels et qu'elles coopèrent en vue de mettre à niveau les laboratoires tunisiens pour la conclusion, à terme, d'accords dans le domaine de l'évaluation de la conformité.

Le Plan d'Action Voisinage (PAV) entré en vigueur en 2005, prévoit au niveau des actions prioritaires, le rapprochement de la réglementation technique, les normes et procédures d'évaluation de la conformité. Une série de mesures est prévue au niveau des points 22 et 23 du PAV pour contribuer à l'atteinte de cet objectif. Parmi ces mesures, le renforcement des structures nationales chargées de la mise en œuvre de la législation européenne (normalisation, évaluation de la conformité, métrologie et surveillance du marché) et la négociation d'un accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA : Agreement on Conformity Assessment and Acceptance of industrial products) dans les secteurs d'intérêt commun, où la législation est appliquée aux mêmes standards que dans l'Union européenne.

Il est à préciser que l'ACAA est un type d'accords dans le domaine de l'évaluation de la conformité, qui a été développé par la Commission Européenne (CE) en faveur des pays sud-méditerranéens et qui est basé sur l'adoption, par ces pays, de la réglementation technique européenne ainsi que de l'approche européenne en matière d'évaluation de la conformité.

---

La préparation de cet accord de reconnaissance du type ACAA, nécessite un environnement réglementaire harmonisé avec celui de la Communauté Européenne, des capacités d'infrastructures d'évaluation de la conformité et des capacités institutionnelles au niveau des différentes composantes de l'infrastructure qualité (normalisation, évaluation de la conformité, métrologie, accréditation).

Sur le plan national, le renforcement du système national d'accréditation vise un double objectif de renforcement de l'intégration de l'économie nationale dans l'économie mondiale par la consolidation du partenariat économique et commercial euro-méditerranéen qui exige la rapprochement de la législation et la reconnaissance réciproque dans le domaine des normes et de l'évaluation de la conformité et de consécration d'une plus grande protection du consommateur par la modernisation de l'infrastructure et le développement des instruments de contrôle de la qualité. Le 19 mars 2010, la Tunisie a présenté un document sur ses propositions concernant le "statut avancé" concernant les relations UE-Tunisie. Ce statut devrait permettre de consolider et de renforcer les relations existantes de coopération et de partenariat.

### **III. Description du projet de Jumelage**

#### **III.1 Contexte du projet et justification :**

Il est à noter que la Tunisie traverse depuis Janvier 2011 une période de transition politique qui pourrait amener des modifications sur certaines des politiques, stratégies et plans d'actions qui sont soutenus à travers ce jumelage. Des aménagements pourront être apportés à certaines activités et résultats énoncés dans la fiche de jumelage.

#### **Description de l'existant**

##### Présentation de l'infrastructure qualité

La globalisation de l'économie mondiale ainsi qu'une prise de conscience accrue des consommateurs ont fait apparaître un nouveau terme: l'infrastructure qualité. Ce nouveau concept désigne l'ensemble des domaines d'activité des secteurs des organismes d'évaluation de la conformité (laboratoires d'essais, laboratoires d'analyses, laboratoires d'étalonnage, les organismes de certification et les organismes d'inspection), les organismes de normalisation et d'accréditation.

L'infrastructure qualité repose sur une série d'éléments très étroitement liés et qui forment un réseau dont les liens sont fondés sur une hiérarchie professionnelle. Ce réseau national doit se conformer à des spécifications internationales. Une infrastructure qualité nationale établie et reconnue au niveau international représente le pilier central de la politique de qualité et peut s'appliquer à tous les paramètres de produits et de procédés pour démontrer si des spécifications sont respectées dans le cadre de la protection de l'environnement, de la santé et des consommateurs et pour les échanges de produits et de services.

##### L'importance de l'accréditation

L'accréditation est la procédure réglementaire ou volontaire par laquelle une instance habilitée reconnaît à la fois la compétence technique et l'impartialité d'un organisme pour effectuer des tâches spécifiques dans le domaine de l'évaluation de la conformité.

L'accréditation vise à donner confiance dans l'indépendance et de compétence technique de ces organismes.

---

Au niveau national, l'accréditation doit être organisée de telle manière à fournir un service axé sur la qualité qui répond aux besoins du marché d'évaluation de la conformité, à savoir l'industrie, les organismes de certification, les pouvoirs publics, les consommateurs, la concurrence, etc

Quand le système d'accréditation est reconnu au niveau international (MR : Mutual recognition ou MLA : Multilateral Agreement), l'accréditation devient un outil performant pour faciliter les échanges. En effet, les certificats délivrés sont reconnus au niveau international et permettent aux opérateurs économiques concernés de se démontrer la conformité aux spécifications techniques exigibles pour l'accès aux marchés.

### Historique de l'accréditation en Tunisie et description du bénéficiaire

La Tunisie s'est dotée d'un organisme national d'accréditation (TUNAC : Tunisian Accreditation Council) depuis 1994 (loi n°94-70 du 20 juin 1994, portant institution d'un Système National d'Accréditation des organismes d'évaluation de la conformité modifiée et complétée par la loi n°2005-92 du 3 octobre 2005). L'organisation administrative et financière du Conseil National d'Accréditation et les modalités de son fonctionnement sont fixées par le décret n°2006-1210 du 24 avril 2006.

Le conseil national d'accréditation est chargé d'exécuter la politique de l'Etat dans le domaine de l'accréditation et de l'évaluation de la conformité et il représente l'un des moyens de promotion de la qualité et d'amélioration de la compétitivité de l'industrie tunisienne.

Le TUNAC est chargé notamment des missions suivantes :

- Veiller à l'application du système national d'accréditation ;
- Accorder, suspendre ou retirer l'accréditation aux organismes d'évaluation de la conformité (laboratoires d'essais et d'analyses, laboratoires d'étalonnage, organisme de certification et organisme de contrôle) ;
- Organiser et suivre les opérations d'évaluations, former les évaluateurs et les recycler périodiquement conformément aux normes nationales et internationales en vigueur dans le domaine de l'accréditation et de l'évaluation de la conformité ;
- Participer à la promotion de la qualité des services dispensés par les organismes d'évaluation de la conformité, conformément aux règles nationales et internationales organisant cette activité ;
- Encourager à l'échange d'expériences entre les différents organismes accrédités ;
- Promouvoir la reconnaissance mutuelle entre les organismes d'évaluation de la conformité qui exercent leurs activités en Tunisie et leur homologues étrangers et œuvrer à la conclusion d'accords à cet effet et ce par le biais de l'accréditation ;
- Représenter la République Tunisienne aux réunions internationales portant sur l'activité du conseil et auprès des organismes étrangers et internationaux similaires et coopérer avec eux ;
- Diffuser toutes les informations relatives aux activités d'essais, d'étalonnage, de certification et de contrôle ;
- Soutenir l'organisation des campagnes d'inter comparaisons entre les organismes d'évaluation de la conformité et notamment dans les domaines des analyses, des essais, de la métrologie et du contrôle.

Les critères et procédures d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité et la composition du comité d'arbitrage et son fonctionnement sont définis par le décret n°2006-

---

1340 du 8 mai 2006. Le TUNAC effectué ses premières accréditations depuis l'année 2000 ; Au 30 juin 2010, 50 organismes d'évaluation de la conformité « OEC » ont été accrédités sur les 500 évoluant en Tunisie.

### Reconnaissance actuelle du TUNAC

Dans le domaine d'accréditation des laboratoires d'essais et d'étalonnages, le TUNAC est signataire d'un accord de reconnaissance MLA avec l'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) et d'un accord de reconnaissance bilatéral avec l'EA (European Accreditation Cooperation). Le TUNAC est également signataire d'un accord de reconnaissance MLA avec l'IAF (International Accreditation Forum) et d'un accord de reconnaissance bilatéral avec l'EA dans le domaine de la certification des systèmes de management.

### **Contexte du projet**

Le rapprochement de la réglementation technique, les normes et procédures d'évaluation de la Conformité, la facilitation du commerce des biens et des services, y compris par la négociation d'accords de libre échange figurent parmi les actions prioritaires aussi bien dans le Plan de Développement National que le Plan d'Action Voisinage « PAV ».

Suite à l'approbation du plan d'action de Palerme pour la libre circulation des produits industriels en juillet 2003, la Commission Européenne « CE » a proposé aux pays sud-méditerranéens une démarche pour la mise en œuvre de ce plan et donc pour la préparation d'un ACAA, qui se compose principalement de deux phases :

1ere phase : Choix des secteurs industriels prioritaires (4 secteurs par pays au plus) qui seront couverts par l'ACAA. Dans ce sens, la Tunisie a identifié les secteurs des industries électriques, mécaniques et produits de construction en tant que secteurs prioritaires.

2ème phase : Préparation et mise en œuvre par chacun des pays, d'un programme d'action pour la préparation de l'ACAA qui doit couvrir les deux axes suivants :

- l'harmonisation de la législation cadre régissant la normalisation et l'évaluation de la conformité ainsi que la réglementation sectorielle régissant les secteurs industriels prioritaires avec l'acquis communautaire,
- la mise à niveau de l'infrastructure qualité correspondante (organismes de normalisation, d'accréditation, d'évaluation de la conformité, de métrologie et de surveillance du marché).

En ce qui concerne l'infrastructure de qualité, et sans préjudice des institutions spécifiques qui doivent être mis en place sur une base sectorielle, l'infrastructure globale qui devrait être en place et déjà opérationnelle concerne la normalisation, la certification et l'évaluation de la conformité, l'accréditation, la métrologie et a surveillance du marché.

Pour ce qui est de l'accréditation, et outre l'aspect législatif et organisationnel de l'activité auquel la Tunisie est conforme, l'accord nécessite que l'organisme d'accréditation tunisien signe un accord de reconnaissance type MLA avec l'instance européenne de l'accréditation (EA) dans les domaines d'activité qui relèvent de leur compétence.

La participation aux structures des groupements internationaux d'accréditation (IAF : International Accreditation Federation and the International et ILAC : International Laboratory Accreditation Co-operation) et la signature d'accords MLA avec ces instances doivent être également recherchées.

---

## **Description du projet**

La confiance dans la compétence, la capacité technique, l'impartialité et l'intégrité de ces organismes est essentielle pour le fonctionnement de la reconnaissance mutuelle.

Afin de maintenir et de développer le niveau de reconnaissance atteint, le TUNAC se doit de renforcer ses capacités techniques en matière d'évaluation des laboratoires, se préparer pour l'extension de sa portée de reconnaissance pour les autres domaines telles que la certification et l'inspection et élargir son champ d'activité.

Le projet d'appui institutionnel permettra particulièrement au TUNAC :

- Renforcer ses capacités techniques en matière d'évaluation des laboratoires, des organismes de certification et des organismes d'inspection,
- Elargir le champ d'activité pour l'accréditation d'autres types d'organismes d'évaluation de la conformité,
- se préparer pour l'extension de sa portée de reconnaissance avec les groupements Européens et Internationaux d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité.



- Le tableau ci-dessous indique d'une façon globale la situation actuelle des différentes sections d'accréditation du TUNAC et les besoins desdites sections en matière d'appui technique et de formation.

Domaine d'activité des organismes d'évaluation de la conformité	Situation actuelle				Besoin en appui dans le cadre du jumelage				
	Processus d'accréditation complet	Des documents techniques existants	Guides techniques non complets	Couvert par les accords de Reconnaissance	Elaboration du processus d'accréditation	Elaboration des guides techniques	Formation des cadres, formateurs et évaluateurs TUNAC	Réalisation des actions d'évaluation	Préparation à la reconnaissance
Etalonnage (métrologie)	x		x	x		x		x	
Analyses physiques et chimiques	x	x	x	x		x	x	x	
Analyses médicales									
Essais physiques et mécaniques	x	x	x	x		x			
Inspection industrielle			x		x	x	x	x	x
Inspection bâtiment et génie civil					x	x	x	x	x
Inspection produits agroalimentaires					x	x	x	x	x
Organisation des essais d'inter comparaison			x		x	x	x	x	x
Certification des produits			x			x	x	x	x
Certification des systèmes de management	x		x	x (en partie)		x	x	x	x
Certification des personnes			x		x	x	x	x	x

### **III.2 Activités connexes**

Plusieurs projets et programmes de coopération, notamment avec l'UE, ont été réalisés dans les domaines de la réglementation et de l'évaluation de la conformité. Trois actions possèdent particulièrement des synergies avec le présent projet : le programme de Modernisation Industrielle « PMI », le programme d'appui à la Compétitivité des entreprises et à l'Amélioration de l'accès aux Marchés « PCAM » ainsi que le projet de jumelage au profit de l'administration tunisienne pour la préparation d'accords ACAA avec l'Union Européenne dans le domaine de l'évaluation de la conformité. Ces actions concourent au renforcement de l'ensemble des composantes de l'infrastructure qualité en améliorant la réglementation.

#### ***Le programme PMI (2003-2008)***

Doté d'un budget de 50 M€, le Programme de Modernisation Industrielle s'inscrit dans le cadre de la politique de soutien au processus de modernisation de l'industrie dans le but de favoriser la commercialisation des produits tunisiens vers l'espace économique européen, en particulier en signant des accords de reconnaissance mutuelle avec la communauté européenne.

Le PMI a pour objectif général est de soutenir les efforts de restructuration et de modernisation industrielle de la Tunisie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles et de service et des organismes d'évaluation de la conformité et la promotion de l'utilisation des règles européennes en matière de qualité et le développement d'une infrastructure qualité institutionnelle moderne.

Le programme a permis d'entreprendre des activités orientées notamment vers l'appui aux entreprises (accompagnement à la mise en place de systèmes de management telle que ISO 9001:2000, ISO 14001, ISO 22000, ISO/TS 16949, OHSAS, marquage CE,... ainsi que l'accompagnement de laboratoires d'analyses et d'essais pour une accréditation selon la norme ISO 17025).

Des actions de mise à niveau de la réglementation, d'appui au système national de normalisation, notamment à travers l'appui à l'INNORPI, ont été également réalisées. Le TUNAC a pu bénéficier, dans le cadre du PMI, d'actions de formation dans des domaines spécifiques à l'accréditation.

#### ***Le jumelage ACAA (2007-2009)***

Il s'agit d'un projet d'appui institutionnel réalisé dans le cadre P3A au profit de l'administration tunisienne pour la préparation et la conclusion d'un accord dans le domaine de l'évaluation de la conformité des produits industriels dans un nombre de secteurs cibles. L'objectif du projet est d'une part l'harmonisation de la législation cadre (normalisation, accréditation, évaluation de la conformité, métrologie, et surveillance du marché) ainsi que les réglementations techniques régissant les secteurs concernés et d'autre part le développement des composantes de l'infrastructure qualité et leur mise en conformité et particulièrement les systèmes nationaux de normalisation, de métrologie, de surveillance du marché et d'évaluation de la conformité.

En matière d'accréditation, le projet a permis de réaliser des actions de formation pour le renforcement des capacités du TUNAC en vue d'accélérer sa reconnaissance par l'EA et de préparer les responsabilités qui lui incombent dans le cadre de la mise en œuvre d'un ACAA avec l'UE.

---

Compte tenu de la nature de l'instrument du jumelage, ce projet ne couvre pas l'acquisition d'équipements nécessaires à une mise en œuvre effective de l'accord par les organismes d'évaluation de la conformité et les services de surveillance du marché, et ne prévoit pas non plus la préparation des opérateurs économiques tunisiens aux nouvelles exigences réglementaires découlant des ACAA.

***Le programme PCAM (2010-2014)***

Le Programme d'appui à la Compétitivité des entreprises et à l'Amélioration de l'accès aux Marchés « PCAM » a été conçu pour être notamment un outil dédié à la sensibilisation, la formation et l'assistance technique aux entreprises dans les domaines de la qualité du coaching et du marquage CE.

Le programme prévoit également une composante ayant pour objectif d'adapter l'infrastructure qualité tunisienne, particulièrement l'infrastructure de contrôle et d'essai, aux besoins du marché européen afin de pouvoir conclure des accords de reconnaissance mutuelle avec l'UE dans le domaine de l'évaluation de la conformité (accords ACAA) pour les secteurs prioritaires (domaines en relation avec les directives relatives à la compatibilité électromagnétique « CEM », analyse des substances dangereuses dans les produits électriques et électroniques (RoHs), basse tension « BT » et produits de construction « PC »).

Cette composante du programme qui a été prévue afin de poursuivre l'action du projet jumelage ACAA dans le domaine de l'infrastructure qualité, intègre des actions de formation, d'assistance technique aux différentes composantes de l'infrastructure qualité et principalement les OEC en vue, d'aider à la mise en œuvre pratique de l'ACAA.

Dans ce cadre, le TUNAC est concerné par des activités de formation et d'appui en vue d'élaborer les guides techniques d'évaluation des activités des OEC impliquées dans la mise en œuvre de l'accord ACAA telles que la notification des OEC candidats et l'évaluation des laboratoires d'analyse dans les domaines cibles. Pour ces activités d'accréditation, dont le budget est relativement réduit, l'intervention du projet de jumelage sera complémentaire à l'appui fourni et sera concertée entre les deux structures de gestion des deux programmes bailleurs (P3AII et PCAM) afin de coordonner et ajuster leurs actions respectives.

***Le Projet de coopération régionale dans le domaine de l'Infrastructure Qualité au Maghreb (2006-2011)***

Ce projet, réalisé dans le cadre de la coopération allemande avec l'Institut National de la Métrologie en Allemagne (PTB), a pour objectif de promouvoir une coopération régionale des pays maghrébins dans le domaine de l'infrastructure qualité à savoir la métrologie, la normalisation, l'accréditation et l'évaluation de la conformité visant le développement de cette infrastructure en préparation à sa reconnaissance progressive au niveau international.

Ce programme a permis d'entreprendre des activités afin d'appuyer la mise en réseau des infrastructures qualité au niveau régional entre la Tunisie, l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie et d'améliorer la compétitivité des systèmes nationaux de qualité en se basant sur des solutions et des méthodes de travail régionales.

En matière d'accréditation, ce projet a permis aux membres du TUNAC à participer à des manifestations et des groupes de travail à l'échelle internationale ainsi qu'à des actions de formation sur des sujets liés à l'accréditation des laboratoires et des organismes d'inspection.

---

***Le projet d'assistance au TUNAC à travers le programme de coopération allemand (GTZ) (2001-2004)***

Le programme de la GTZ d'appui à la mise à niveau a conçu un projet d'assistance au profit du TUNAC pour l'amélioration de son fonctionnement interne en vue de sa préparation à la signature d'accords de reconnaissance avec les instances régionales et internationales de l'accréditation.

Ce projet a notamment permis de réaliser des actions d'assistance permettant la mise à niveau du système qualité du TUNAC et l'organisation d'activités de formation et des séminaires de sensibilisation.

***Les autres jumelages prévus pour renforcer l'infrastructure qualité (2011-2014)***

Un nombre de projets de jumelage est prévus pour contribuer à réunir toutes les conditions permettant la signature d'un accord ACAA. Ces projets ont un lien avec le présent jumelage quand il s'agit d'appuyer des OEC ou de créer les conditions permettant leur accréditation.

*Appui à l'administration tunisienne pour le renforcement du système national de métrologie*

Ce projet permettra notamment d'harmoniser la législation tunisienne régissant la métrologie ainsi que la réglementation technique, de permettre à l'Agence Nationale de Métrologie (ANM) de développer ses capacités d'intervention, et de concourir à la promotion du système national de métrologie et au développement de l'infrastructure métrologie adéquate notamment par le renforcement des capacités des laboratoires d'étalonnage existants.

*Renforcement des capacités des structures chargées de la surveillance du marché, du contrôle de la qualité et de la protection du consommateur*

Le projet de jumelage vise l'harmonisation de la législation tunisienne en matière de surveillance de marché, son rapprochement avec les directives européennes, la réorganisation du système et le développement des échanges d'information entre les différents intervenants.

La réalisation du projet de jumelage devrait permettre notamment la mise à niveau du système de surveillance du marché actuel, l'appui au démarrage de l'Institut National de la Consommation, et la mise en place d'un plan de contrôle qualité dans la distribution.

*Appui institutionnel dans le domaine de la normalisation, de la certification et du registre du commerce.*

La normalisation et la certification constituent les principales composantes du dispositif nécessaire à la mise en application d'une réglementation basée sur le concept de la "Nouvelle approche". Ces activités jouent également un rôle très important quant à la sauvegarde des intérêts des différents acteurs économiques.

Ce projet permettra notamment de consolider les acquis et moyens d'intervention de l'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle (INNORPI) dans les domaines de la normalisation et de la certification afin qu'il puisse assurer pleinement son rôle sur un marché ouvert.

### III.3 Résultats attendus

Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables
<b>Volet A : Formation et gestion des compétences</b>	
1. Le TUNAC maîtrisant les outils de formation et de qualification du personnel impliqué dans l'évaluation et s'appuyant sur un réseau d'évaluateurs compétents	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un processus de gestion des compétences élaboré et mis en place               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les procédures liées à la formation et à la gestion des compétences élaborées et mises en œuvre</li> <li>○ Une équipe interne formée sur l'ingénierie de formation</li> <li>○ Des outils de contrôle et d'amélioration de l'activité de formation mis en œuvre</li> <li>○ Des matrices de compétence disponibles pour chaque activité (sous-section)</li> </ul> </li> <li>▪ Le contenu et les supports de formation disponibles (obj : au moins 5 modules différents : référentiels, documents TUNAC, OEC, formations spécifiques)</li> <li>▪ Un groupe de formateurs formé sur des sujets prioritaires (<i>objectif : au moins 5 binômes de formateurs</i>)</li> <li>▪ Des représentants d'ALGERAC et de DAC participent aux activités de formation</li> <li>▪ Les ressources humaines nécessaires pour l'évaluation des OEC disponibles               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une équipe d'évaluateurs formée sur les techniques et outils d'évaluation des OEC (<i>objectif : au moins 10 évaluateurs par activité</i>)</li> <li>○ Des actions de coaching des actions d'évaluation mis en œuvre (<i>objectif : 5 actions par activité</i>)</li> <li>○ Les évaluateurs sont formés sur des méthodes harmonisées</li> <li>○ Des formations sur des sujets spécifiques pour une équipe du TUNAC (<i>objectif : au moins 5 thèmes</i>)</li> </ul> </li> <li>▪ Des sessions de vulgarisation et de sensibilisation des OEC (<i>objectif : 4 sessions organisées</i>)</li> </ul>
<b>Volet B : Evaluation des OEC</b>	
2. Le renforcement des méthodes et des pratiques d'accréditation permettent le maintien des accords de reconnaissance. La mise en place des méthodes et des pratiques d'évaluation pour autres activités en vue d'une extension des accords de	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un plan d'action/amélioration par type d'activité validé (pour le renforcement des activités existantes et l'extension des nouvelles activités). (<i>objectif : 3 plans de renforcements, 3 plan d'extension</i>)</li> <li>▪ Capacité renforcée en matière d'élaboration des documents et guides techniques               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ des procédures d'élaboration des documents et</li> </ul> </li> </ul>

<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>
reconnaissance.	<ul style="list-style-type: none"> <li>guides techniques validées et mises en œuvre, <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les documents et guides techniques mis à jour/rédigés, et appliqués pour les activités existantes et à étendre (<i>objectif : 10 documents techniques mis à jour, 10 nouveaux documents techniques rédigés</i>)</li> </ul> </li> <li>▪ Les comités techniques mis en place (<i>objectif : 3 comités pour des activités existantes, 3 comités pour des activités à étendre</i>)</li> <li>▪ Une équipe de responsables de section familiarisée avec les méthodes et pratiques des organismes de l'Union européenne d'évaluation des OEC (<i>objectif : au moins 4 responsables et 4 suppléants</i>)</li> <li>▪ Le TUNAC prêt à demander l'extension de la reconnaissance de ses activités <ul style="list-style-type: none"> <li>○ des évaluations par des pairs menées pour les activités cibles (<i>objectif : au moins 4 domaines couverts</i>)</li> <li>○ des plans d'action élaborés et mis en œuvre suite aux actions d'évaluation (<i>objectif : au moins 4 domaines couverts</i>)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Volet C : Communication et Système d'information</b>	
<p>3. La communication en phase avec le rôle du TUNAC et orientée vers les groupes cibles</p> <p>4. Un outil informatique de gestion modernisé partagé par l'ensemble des acteurs de l'accréditation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une stratégie et un plan de communication adoptés y compris pour Internet</li> <li>▪ De nouveaux supports de promotion et de communication (dépliants, prospectus, brochures, films, lettres) (<i>objectif : au moins 5 supports</i>)</li> <li>▪ Le contenu du site web enrichi est plus attractif et dynamique (<i>objectif : 20 rubriques développées</i>)</li> <li>▪ Des manifestations de vulgarisation et de sensibilisation organisées (<i>objectif : au moins 3 manifestations</i>)</li> <li>▪ Des représentants d'ALGERAC et de DAC participent aux manifestations</li> <li>▪ Un plan de mise à niveau du système d'information du TUNAC disponible</li> <li>▪ La base de données existante renforcée</li> <li>▪ De nouvelles interfaces programmées (exemple avec les évaluateurs, les clients et les membres des comités)</li> <li>▪ Un système d'aide à la gestion des compétences et du processus d'accréditation, mis en place</li> </ul>

---

### III.4 Activités:

#### Volet A : Formation et gestion des compétences

- A1/ Conception et mise en œuvre au sein de TUNAC d'un processus de formation et de gestion des compétences :
  - Conception du processus et élaboration des procédures correspondantes (identification, formation, qualification, suivi de qualification des évaluateurs) pour le suivi des évaluateurs et l'identification des besoins en formation,
  - Mise en œuvre du processus dans les différentes sections du TUNAC (en relation avec les activités relatives à la formation des formateurs et des évaluateurs et experts):
    - Elaboration d'un programme annuel de formation sur la base des besoins des différentes sections,
    - Elaboration du contenu des principaux modules de formation,
    - Réalisation et évaluation d'activités types de formation.
- A2/ Appui à la maîtrise de l'ingénierie de formation :
  - Formation à l'ingénierie de formation et la gestion des ressources humaines, (méthodes et pratiques de l'analyse des besoins, conception d'un projet de formation, coordination suivi et évaluation)
  - Appui à la mise en place d'un ensemble d'outils de contrôle et d'amélioration de la formation (programme, évaluation, base formateurs, checklist, logistique...),
- A3/ Formation d'un groupe de formateurs :
  - Mise en œuvre d'actions de formation pédagogique aux pratiques de la formation pour le compte d'un groupe de formateurs au sein de TUNAC chargé de la mise en œuvre de certains modules de formation.
  - Réalisation d'actions de formation conjointes en association avec les formateurs (élaboration du contenu des formations et des supports des modules choisis, mise en œuvre des formations, évaluation des formateurs).
- A4/ Formation des évaluateurs et experts intervenant dans les actions d'évaluation des OEC :
  - Préparation et mise en œuvre d'actions de formation des évaluateurs et experts impliqués dans l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité sur les référentiels et les procédures TUNAC.

*La formation concernera, aussi bien les activités déjà mises en place du TUNAC que les activités à étendre prévues dans le champ d'intervention du TUNAC,*

*Le contenu de la formation des évaluateurs et experts concerne, d'une part les référentiels et les méthodes d'évaluation y compris les guides et documents publiés par les groupements internationaux, et d'autre part les procédures et documents TUNAC,*

*La mise en œuvre des actions de formation des évaluateurs et experts tiendra compte des activités précédentes en matière d'élaboration du contenu et de formation de formateurs,*

*Des représentants d'ALGERAC (Organisme Algérien d'Accréditation) et de la DAC (division d'accréditation pour le Maroc) seront invités à participer aux activités de formation prévues*

---

*et aux activités de sensibilisation afin de renforcer la coopération régionale maghrébine entre les organismes d'accréditation.*

- A5/ Réalisation d'actions de coaching des actions d'évaluation des organismes d'évaluation de la conformité.
- A6/ Préparation et mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de formation au profit des organismes d'évaluation de la conformité sur les référentiels, les procédures TUNAC ainsi que les activités à étendre.
- A7/ Mise en œuvre d'actions de formation spécifiques : Formations pointues et stage de perfectionnement pour une équipe du TUNAC (exemples : en Métrologie, Echantillonnage et calcul des incertitudes, essais d'intercomparaison, formation WADA sur le code mondial antidopage, formation qualifiante SM, marquage CE,...).

#### Volet B : Evaluation des Organismes d'évaluation de la conformité

- B1/ Conception et mise en œuvre au sein du TUNAC d'un processus d'élaboration et de mise à jour des documents techniques :
  - Conception du processus et élaboration des procédures correspondantes pour l'identification, l'élaboration, la mise en œuvre et la révision des guides et les documents techniques d'évaluation et d'interprétation des exigences (besoin d'élaboration/ modification, composition et fonctionnement des comités techniques, expertise ad hoc, coopération avec les pairs,...)
- B2/ Expertise et appui au renforcement des activités d'évaluation des OEC existantes au TUNAC (certification des SMQ, certification des SME, certification des SMSDA, laboratoires d'analyse, laboratoires d'essai et laboratoires de métrologie) - cf. tableau besoin en appui, III : description du projet - :
  - Diagnostic de l'activité existante (documents de référence et de support, processus d'évaluation, fonctionnement des différents comités, audit witness...) et élaboration d'un plan d'action,
  - Appui à la mise en œuvre des améliorations et recommandations.
- B3/ Appui à l'extension des activités d'évaluation des OEC du TUNAC (inspection, laboratoires d'analyses médicales, certification de produits et certification de personnel) - cf. tableau besoin en appui, III : description du projet - :
  - Identification, rédaction et validation des guides et autres documents nécessaires pour la mise en œuvre des actions d'évaluation,
  - Mise en route des guides et documents techniques relatifs aux activités à étendre,
  - Appui à la réalisation des activités à étendre (coaching des évaluateurs, évaluations à blanc, association des évaluateurs en formation, fonctionnement des différents comités, audit witness, ...),
  - Appui technique à l'élaboration des guides techniques supplémentaires pour l'évaluation des organismes notifiés dans le cadre du marquage CE
- B4/ Formation et stage de perfectionnement des responsables d'évaluation (responsables section) au sein de TUNAC:
  - Formation, coaching et visites d'étude d'organismes d'accréditation,
  - Observation d'opérations d'évaluation en Europe.



- 
- B5/ Appui à l'évaluation par des pairs des pratiques d'évaluation du SMQ du TUNAC et préparation pour l'extension des accords de reconnaissances pour des activités du TUNAC (inspection, laboratoires d'analyses médicales, certification des SMSDA, certification de produits et de personnel) - cf. tableau besoin en appui, III : description du projet - :
    - Analyse du système documentaire et vérification de l'application des exigences des normes et guides internationaux de référence,
    - Examen sur lieu des pratiques, des procédures et des outils mis en œuvre par le TUNAC et analyse de la situation actuelle par rapport aux exigences EA en la matière,
    - Evaluation sur site des pratiques d'évaluation du TUNAC (réalisation de visites d'observation d'opération d'évaluation auprès d'organismes candidats à l'accréditation) et évaluation du fonctionnement des différents comités du TUNAC.
    - Appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action/amélioration suite aux écarts et recommandations formulés lors des évaluations documentaire et sur site et évaluation des mesures mises en place.

#### Volet C : Communication et Système d'information

- C1/ Elaboration d'une stratégie et d'un plan de communication :
  - Etat des lieux en termes de communication : identification des groupes cibles et analyse des besoins d'information,
  - Elaboration d'une stratégie de communication tenant compte des objectifs et priorités du TUNAC,
  - Elaboration d'un plan de communication (objectif, support, cible, planning, moyen, budget) : choix des supports de communication et d'informations,
- C2/ Appui à la mise en œuvre des actions de communication et au développement des supports d'information :
  - Elaboration et enrichissement de contenu : Production de dépliants, de prospectus de promotion et des brochures de présentation des prestations,
  - Promotion de la communication à travers le web et développement du contenu et des rubriques du site web du TUNAC.
- C3/ Réalisation de manifestations de vulgarisation et de sensibilisation à l'importance de l'accréditation et à l'utilité d'en recourir à cette procédure, dans certains secteurs, pour mesurer la conformité et le degré de compétence des activités d'évaluation (exemples : secteur de l'équipement, sécurité industrielle, procédure des appels d'offres,...).
- C4/ Appui à la consolidation du système d'information du TUNAC :
  - Diagnostic de l'existant (particulièrement la base de données existante avec ses composantes de gestion de la qualité, de courrier et de l'accréditation),
  - Elaboration d'un plan de mise à niveau du système d'information du TUNAC :
    - Identification de l'infrastructure informatique nécessaire (réseau, PC, serveurs).
    - la sécurité du système informatique,
    - Besoin en interfaçage et en développement pour les applications existantes.

- 
- C5/ Renforcement de la base des données et développement informatique des interfaces et des fonctionnalités supplémentaires :
    - Mise en place de nouvelles interfaces avec les évaluateurs, les clients et les membres des comités,
    - Mise en place d'un système d'aide à la gestion des compétences et du processus d'accréditation (mise en place d'un système d'alertes, gestion du planning, gestion des dossiers d'évaluation...).
  - C6/ Appui à l'enrichissement de la participation du TUNAC aux comités techniques des groupements internationaux d'accréditation (EA, ILAC et IAF).

### Séminaires de lancement et de clôture du projet

Un séminaire de lancement du projet sera organisé au cours du premier trimestre du projet, sous la responsabilité conjointe du conseiller résident de jumelage et des chefs de projet. Le séminaire de lancement qui réunira des représentants des administrations partenaires concernées, vise à présenter les activités du jumelage et à vulgariser ses résultats auprès des partenaires internes et externes et à les sensibiliser sur l'importance de leur adhésion à ce projet et de la mobilisation des acteurs et des moyens en vue de la réalisation des objectifs.

Un séminaire de clôture sera organisé au cours des dernières semaines d'activité du projet, sous la responsabilité conjointe du conseiller résident de jumelage et des chefs de projet et réunira des représentants des administrations partenaires. Le séminaire permettra de présenter les résultats atteints et sera l'occasion pour évaluer le projet et identifier les pistes de coopération et les actions futures et complémentaires au travail mis en œuvre dans le cadre du jumelage.

## **III.5 Moyens et apports de l'administration de l'État membre partenaire:**

### **III.5.1. Profil et tâches du chef de projet**

#### **Profil Général :**

Le Chef de Projet doit être un fonctionnaire de haut rang ou un agent d'un niveau correspondant capable de mener un dialogue opérationnel et d'obtenir le soutien requis au niveau politique. Il est préférable qu'il (elle) soit issu(e) d'un organisme d'accréditation et qu'il (elle) ait des connaissances larges et une riche expérience dans le domaine de l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité.

#### **Références et compétences :**

##### Expérience considérée comme indispensable :

- Ayant au moins de 10 ans d'expérience professionnelle dans une administration publique ou dans une agence d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité,
- Avoir occupé au moins 5 ans dans des postes de responsabilité dans les domaines liés à l'accréditation,
- Expérience en management d'équipes de cadres ou d'experts et de l'animation de groupes de travail,
- Bonnes capacités relationnelles et de communication,

- 
- Ayant une bonne maîtrise de la langue française pour la lecture, la conversation et la rédaction,
  - Ayant une bonne maîtrise des outils informatiques et de communication (traitement de texte, présentation,...).

Expériences considérées comme des atouts supplémentaires:

- Maîtrise d'un ou plusieurs domaines traités dans le cadre du projet,
- Bonne connaissances des exigences et procédures liées à la reconnaissance internationale des organismes d'accréditation,
- Ayant une expérience en matière de gestion de projets de jumelage ou projets similaires,
- Ayant une bonne connaissance des institutions d'accréditation au niveau européen et des groupements internationaux d'accréditation.

**Tâches :**

Le chef de projet œuvre en étroite collaboration avec son homologue tunisien à garantir la supervision de la mise en œuvre et la coordination de l'ensemble du projet. Il (elle) sera responsable de la conception et de l'orientation générale des apports de l'état membre.

Il (elle) devra rester en contact avec le Conseiller Résident de Jumelage (CRJ) et le chef de projet Tunisien.

Le Chef de Projet est responsable des activités assignées à son administration dans le plan de travail et doit pouvoir être disponible pour le projet au minimum trois jours par mois avec une visite sur le terrain au moins tous les trois mois.

Sa mission consiste notamment à :

- Concevoir, superviser et coordonner le projet,
- Assurer et garantir la mobilisation d'experts aux profils adéquats répondant aux besoins du projet,
- Diriger la mise en œuvre du projet de jumelage,
- Rédiger des rapports intérimaires trimestriels et le rapport final qu'il soumettra à l'autorité contractante. Les rapports comporteront un volet thématique et un volet financier. Le chef de projet du pays bénéficiaire sera pleinement impliqué dans ce processus. Il cosignera également chaque rapport avant sa présentation.
- Organiser, conjointement avec son homologue tunisien (chef de projet), les réunions du comité de pilotage.
- Participer aux réunions du comité de pilotage.

En outre, le chef de projet est par ailleurs impliqué particulièrement dans le processus d'instauration de liens durables entre le TUNAC et les organismes homologues dans l'UE et la préparation de sa reconnaissance par l'EA, l'ILAC et l'IAF. Il (elle) est particulièrement impliqué (e) dans le choix et la facilitation de l'organisation des visites d'étude des cadres du TUNAC.

---

### **III.5.2. Profil et tâches du CRJ**

Le CRJ résidera à Tunis durant la durée du projet. La mission du CRJ sera effectuée à plein temps. Durant cette période le CRJ assurera la gestion du projet et accomplira les tâches qui lui sont affectées.

Il (elle) travaillera en étroite relation avec le Chef de Projet et avec son homologue du PB afin de mettre en œuvre le projet de jumelage de façon conforme aux spécifications définies dans le Contrat de Jumelage. Il (elle) participera activement à l'élaboration de ce contrat ainsi qu'à l'établissement du planning de travail du projet après la désignation de l'EM sélectionné.

#### **Tâches du CRJ**

##### Gestion du projet

Le Conseiller Résident de Jumelage « CRJ » est recruté pour assister le TUNAC dans la gestion et l'exécution du projet. Sa mission consiste notamment en :

- La coordination des différentes interventions des experts lors de leurs visites techniques et au moment du déroulement des actions ;
- La mise en place des comités, commissions et groupes de travail nécessaires au bon déroulement du projet ;
- L'organisation des ateliers de travail et de formation et des visites d'étude ;
- Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités du contrat selon le planning établi et la coordination de l'élaboration des documents et rapports techniques requis ;
- La coordination du pilotage du projet et de l'élaboration des rapports de suivi intermédiaires ;
- La préparation et la mise en œuvre des actions d'information et de communication sur le projet et ses réalisations.

Il (elle) doit de ce fait travailler au quotidien avec le personnel du TUNAC pour mettre en œuvre les activités du projet. Il (elle) doit assurer la coordination avec les différentes structures impliquées du côté tunisien et du côté européen ainsi qu'avec l'UGP3A.

##### Rôle de conseiller

Dans le cadre de sa mission auprès du TUNAC, le CRJ jouera le rôle de conseiller pour la direction générale. Sa mission principale est de fournir des conseils techniques et d'assister le TUNAC dans l'exécution du projet de jumelage.

Il (elle) travaillera en étroite collaboration avec tous les cadres du TUNAC et son institution d'origine pour atteindre les résultats escomptés pour le projet.

#### **Profil Général du CRJ :**

Le Conseiller Résident de Jumelage (CRJ) est un fonctionnaire ou agents assimilé. Il (elle) a le statut d'expert technique. Compte tenu des activités et de sa mission, le candidat postulant au poste de CRJ doit avoir le profil suivant :

#### **Références et compétences :**

##### Formation :

Le CRJ doit avoir un grade équivalent au niveau universitaire (Diplôme d'études supérieures d'ingénieur ou de management) et disposer d'une bonne connaissance active du français.

---

Expérience considérée comme indispensable :

- Ayant minimum 8 ans d'expérience professionnelle dans une administration publique ou dans une agence d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité dont 5 ans dans une fonction de responsabilité et/ou d'encadrement,
- Expérience en gestion et coordination de projets d'assistance technique, management d'équipes de cadres ou d'experts et de l'animation de groupes de travail,
- Bonne connaissance du domaine traité par le projet de jumelage, en particulier la mise en place des programmes d'accréditation,
- Bonnes capacités relationnelles et de communication,
- Ayant une bonne maîtrise de la langue française pour la lecture, la conversation et la rédaction,
- Ayant une bonne maîtrise des outils informatiques et de communication (traitement de texte, présentation,...).

Expériences considérées comme des atouts supplémentaires:

- Avoir été en charge et/ou participé dans son institution au développement de programmes sectoriels et de stratégies dans le domaine de l'accréditation,
- Ayant une bonne connaissance comparative des systèmes et des institutions d'accréditation d'autres états membres,
- Ayant une connaissance des procédures et exigences des groupements internationaux d'accréditation (EA, ILAC et IAF),
- Connaissance des instruments et des procédures européennes de financement de la coopération,
- Avoir une connaissance directe de la région.

**Assistant du conseiller résident du jumelage**

Un cadre tunisien appartenant au TUNAC sera mis à la disposition du CRJ pour l'assister dans ses fonctions. Il travaillera à plein temps dans le cadre du projet et aura notamment pour tâches de :

- Assister le CRJ dans ses contacts avec les interlocuteurs tunisiens, et notamment les cadres et responsables du TUNAC, les membres des différents comités et les évaluateurs,
- Prendre les contacts nécessaires avec les cadres tunisiens pour l'organisation et la préparation des activités en Tunisie et en UE,
- Contribuer à l'organisation des séminaires et ateliers de formation en Tunisie,
- Contribuer à l'organisation des déplacements et séjours des experts de l'Etat membre en Tunisie et des visiteurs et stagiaires tunisiens en UE,
- Contribuer à la mise à disposition des documents tunisiens nécessaires pour le travail des experts dans certaines activités,
- Participer à la préparation des procédures prévues dans certaines activités, ou coordonner leur préparation par les cadres tunisiens,
- Participer à la rédaction des comptes rendus d'activité,
- Assister le CRJ et le chef de projet dans la préparation des rapports trimestriels.

---

### Durée de la mission du CRJ

La mission du CRJ sera effectuée sur une période de 24 mois à plein temps en Tunisie. Durant cette période le CRJ assurera la gestion du projet et accomplira les tâches qui lui sont confiées.

#### III.5.3. Profil et tâches des experts à court terme

Les experts à court terme se subdiviseront en deux catégories :

- Des experts clés censés accompagner le projet durant la majorité de la période de sa réalisation pour appuyer le Chef du Projet et le Conseiller Résident du Jumelage dans leurs domaines de compétences respectifs,
- Des experts qui interviendront au cours de missions ponctuelles en Tunisie pour conduire des ateliers de travail, animer des séminaires ou mener des actions de formation sur des thèmes ciblés au profit du personnel en charge du cadre analytique.

Sont considérés comme experts clés ou experts principaux, au sens du manuel de jumelage, les experts travaillant dans les domaines suivants :

- Ingénierie de formation et gestion des compétences
- Renforcement des activités existantes d'évaluation des OEC (certification des SMQ, certification des SME, certification des SMSDA, laboratoires d'analyse, laboratoires d'essai et laboratoires de métrologie)
- Appui à l'extension des activités d'évaluation des OEC (inspection, laboratoires d'analyses médicales, certification de produits et certification de personnel)
- Développement de la communication
- Consolidation du système d'information

Le tableau ci-après présente le profil des experts sollicités pour mettre en œuvre les activités du projet.

Domaine / Activité	Profil des experts clés
Ingénierie de formation et gestion des compétences	Haut responsable de l'institution homologue Spécialiste en ingénierie de formation Expérience minimale de 15 ans Ayant mis au point des projets pédagogiques, des plans et des modules de formation continue dans les différents domaines d'évaluation des OEC
Renforcement des activités existantes ou à étendre d'évaluation des OEC pour les domaines suivants : - certification des SM, - certification des SMSDA, - inspection - laboratoires d'analyse et d'essai - laboratoires d'analyses médicales	Expérience minimale de 10 ans Expérience en matière d'évaluation des OEC dans le domaine en question Maîtrise des exigences des groupements internationaux d'accréditation dans le domaine en question. Expérience en matière de gestion des systèmes d'accréditation des OEC dans le domaine en question

- certification de personnel - certification de produits	Ayant une bonne connaissance des aspects relatifs aux démarches EA, IAF et ILAC pour la reconnaissance des organismes d'accréditation
Développement de la communication	Spécialiste en communication Expérience minimale de 10 ans Ayant développé et mis en place des stratégies et des plans de communication relatifs à l'accréditation
Consolidation du système d'information	Ingénieur informaticien, ou équivalent Expérience minimale de 8 ans Ayant une bonne expérience en matière de systèmes d'information dans les domaines de l'accréditation et de l'évaluation de la conformité Maîtrisant les TIC et les outils de programmation informatique

#### IV. Cadre institutionnel

Le présent projet de jumelage est à réaliser dans le cadre du Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action Voisinage convenu entre le Gouvernement tunisien et l'Union européenne. Le P3AII vise à soutenir les efforts de l'administration et des institutions publiques tunisiennes dans la concrétisation et la mise en œuvre des volets économiques, sociaux, commerciaux et de service de l'Accord d'Association et du Plan d'Action Voisinage.

Les activités du programme portent essentiellement sur l'amélioration de l'efficacité et le renforcement des capacités institutionnelles des structures administratives responsables de la mise en œuvre de l'AA et du PAV, et ce par le recours aux différents instruments de coopération, à savoir l'expertise technique privée et publique, les études, la formation, les visites d'étude et l'acquisition d'équipements.

Les autorités de tutelle du programme sont la Commission Européenne et le Ministère du développement et de la coopération internationale « MDCI », coordinateur national des projets financés dans le cadre de l'IEVP.

La gestion du programme est assurée par une Unité de Gestion, UGP3A, placée sous la tutelle du MDCI par l'entremise du Responsable National du Programme « RNP » et dirigée par un Directeur Général.

L'institution bénéficiaire du projet de jumelage est le Conseil National d'Accréditation (Tunisian Accreditation Council). D'autres structures et organismes concernés par la mise en œuvre de certaines activités de ce jumelage y seront étroitement associés tels que les centres techniques et les laboratoires.

Les résultats du jumelage n'entraîneront pas d'impact sur la structure du TUNAC ; le projet permettra d'apporter un appui technique et organisationnel aux unités en place en impliquant les différentes structures concernées du TUNAC.

#### V. Budget

Le budget du jumelage est limité à 1000 000€(contribution éligible au titre d'un financement sous le P3AII).

---

## **VI. Modalités de mise en œuvre**

### **VI.1. Organisme de mise en œuvre responsable de la passation de marchés et de la gestion financière**

Afin de soutenir le projet et assurer les conditions permettant l'atteinte des résultats prévus, un ensemble de mécanismes institutionnels et organisationnels sont prévus pour assurer la coordination, le suivi et le pilotage nécessaires.

#### **Autorité contractante:**

Ministère du Développement et de la Coopération Internationale

#### **Responsable National et comptable du Programme :**

Mme Nawèle BEN ROMDHANE DHRIF  
Directeur Général de la Coopération Euro-méditerranéenne  
98, avenue Mohamed V, 1002 Tunis Belvédère, Tunisie.  
Téléphone : (+216 71) 796 616  
E-mail: [n.benromdhane@mdci.gov.tn](mailto:n.benromdhane@mdci.gov.tn)

#### **Régisseur du Programme et personne de contact :**

Mr. Salem AKROUT  
Directeur Général de l'UGP3AII  
5, rue Ryadh, 1082 Tunis Mutuelle ville  
Tél. : +216 71 794 540  
Fax : +216 71 794 541  
E-mail: [directeur@ugp3a.gov.tn](mailto:directeur@ugp3a.gov.tn)

### **VI.2. Organisme homologue dans le pays bénéficiaire**

#### **Institution Bénéficiaire :**

Conseil National d'Accréditation  
8, rue 8451 par la rue Alain Savary-Cité El Khadhra 1003 Tunis, Tunisie  
Tél.: (+216) 71 806 916/71 806 431  
Fax: (+216) 71 809 407  
E-mail : [tunac@planet.tn](mailto:tunac@planet.tn)

Le chef de projet côté tunisien sera Madame Dorsaf ZANGAR, Directeur Général du TUNAC. Elle travaillera en collaboration étroite avec le Chef de projet de l'Etat membre et le conseiller résident de jumelage. Elle fera régulièrement le suivi de l'avancement des activités du projet de jumelage et apportera tout l'appui nécessaire pour aplanir les difficultés qui risquent de porter préjudice à la bonne marche du projet.

#### **Chef de Projet :**

Mme Dorsaf ZANGAR  
Directeur Général du TUNAC  
8, rue 8451 par la rue Alain Savary-Cité El Khadhra 1003 Tunis, Tunisie  
Tél.: (+216) 71 806 916/71 806 431



---

Fax: (+216) 71 809 407  
E-mail : [dg.tunac@planet.tn](mailto:dg.tunac@planet.tn)

L'homologue du CRJ sera Monsieur Moslem BARRAK, responsable de la section certification au sein du TUNAC. Il sera notamment en charge de la coordination avec le CRJ de la mise en œuvre des activités du projet et assurera le lien avec les cadres ou groupes de travail tunisiens correspondants et des experts-clés du jumelage en ce qui concerne l'action relevant de la partie tunisienne.

**Homologue du Conseiller résident de jumelage :**

**Mr Moslem BARRAK**  
Chef de section certification  
8, rue 8451 par la rue Alain Savary-Cité El Khadhra 1003 Tunis, Tunisie  
Tél.: (+216) 71 806 916/71 806 431  
Fax: (+216) 71 809 407  
E-mail : [barrak.moslem@planet.tn](mailto:barrak.moslem@planet.tn)

---

### **VI.3. Autres éléments de mise en œuvre**

#### **Langue de travail**

Toutes les communications officielles concernant le projet, seront rédigées en français. Les rapports intermédiaires de suivi du projet seront rédigés en français et les comités de pilotage seront menés dans cette même langue.

Les experts court et moyen termes pourront travailler en français ou en anglais. Les rapports techniques relatifs à ces travaux pourront être rédigés dans l'une des deux langues. Les experts doivent de ce fait avoir une bonne maîtrise de la langue française ou de la langue anglaise pour la lecture et la conversation et de préférence pour la rédaction.

#### **Référents thématiques**

Pour chaque domaine important d'accréditation, des « référents domaine » de jumelage seront désignés au sein du TUNAC. Ils auront pour rôle fondamental de contribuer, avec le(s) expert(s) en charge du domaine, à la définition des aspects techniques et méthodologiques liés au thème et de faciliter la mise en œuvre des activités notamment par rapport à la collecte des données nécessaires, la coordination des travaux et l'organisation des actions (sessions de formation, réunions, séminaires et ateliers, etc.).

#### **Groupes de travail**

Des groupes de travail seront créés pour la mise en œuvre et le suivi des différentes activités du projet de jumelage. Ils seront appuyés par le CRJ, les experts clefs et les référents pour la planification et la mise en œuvre des tâches principales relevant de la partie tunisienne et essentielles pour l'atteinte des résultats du jumelage.

#### **Comité de Pilotage du projet :**

Un comité de pilotage du projet sera organisé et se réunira trimestriellement pendant toute la durée du projet. Sa composition et ses modalités de fonctionnement seront définies dans le contrat de jumelage.

### **VII. Calendrier de mise en œuvre (indicatif)**

La date de contractualisation du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association et du Plan d'Action Voisinage (P3A II) étant décembre 2011, la durée de préparation du contrat de ce jumelage pourrait être raccourcie (en suivant l'article 5.2.1 du Manuel de jumelage). Par conséquent, le(s) partenaire(s) choisi(s) pour la mise en œuvre du projet devront soumettre le premier draft du contrat de jumelage à l'autorité contractant au plus tard le 1er Octobre 2011 afin que la signature et l'endossement du contrat soient accomplis avant le 21/12/2011.

#### **VII.1. Lancement de l'appel d'offres : Avril 2011**

---

**VII.2. Début des activités du projet :** Janvier 2012

**VII.3. Achèvement du projet :** Janvier 2014

**VII.4. Durée de la période d'exécution :** 24 mois

## **VIII. Durabilité**

Sur le plan stratégique, le projet de jumelage permettra de préparer le TUNAC pour l'extension de la portée de reconnaissance des accords multilatéraux qu'il a déjà signé avec les organismes internationaux pour les autres domaines telles que la certification et l'inspection et d'élargir son champ d'activité notamment pour le domaine de l'accréditation des organismes de certification des produits et services et des laboratoires d'analyses médicales. L'insertion du TUNAC dans le réseau international des organismes d'accréditation permet de renforcer durablement les capacités techniques de l'organisme d'accréditation tunisien qui sera membre des différents comités techniques à la base des référentiels et méthodes d'évaluation et de suivi des organismes d'évaluation de la conformité.

Sur le plan opérationnel, les activités du projet permettront dans leur majorité, de capitaliser le savoir faire au niveau de son personnel à travers la formation et le transfert de l'expertise européenne.

## **IX. Questions transversales (égalité des chances, environnement, etc. ...)**

### **Egalité des chances**

Dans sa phase d'élaboration, de mise en place et d'exécution, les gestionnaires du projet veilleront au respect du principe de l'égalité des femmes et des hommes, à combattre toute forme de discrimination et d'inégalité basées sur le genre et à élaborer des instruments et stratégies fondées sur une approche intégrée de la dimension humaine et des compétences.

### **Environnement**

Le présent projet s'inscrira dans le cadre des principes et des règles de droit tunisiens et européens en matière d'environnement.

Les activités du projet seront sans incidences sur l'environnement. Elles permettront d'une façon indirecte de préserver l'environnement en contribuant à renforcer les organismes de certification des systèmes de management environnemental.

## **X. Conditionnalité et échelonnement**

Ce projet de jumelage n'est pas soumis à des conditions particulières pour démarrer.

Les activités du projet sont indépendantes. Cependant, un certain ordre chronologique de réalisation devrait être respecté. En effet, les activités relatives à l'évaluation par des pairs des pratiques d'accréditation du TUNAC en vue de le préparer pour le peer-assessment de l'EA devraient être programmées en fin de projet une fois les actions de formation, d'accompagnement et de coaching atteignent un important degré d'avancement.

## Annexe 1 : MATRICE DU CADRE LOGIQUE

<b>Renforcement des capacités du TUNAC et préparation pour l'extension de sa portée de reconnaissance</b>	
<b>Objectif général</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer la capacité de la Tunisie à négocier les accords de reconnaissance mutuelle avec l'Union Européenne</li> <li>▪ Promouvoir les échanges des produits objet d'obstacles techniques au commerce</li> <li>▪ Améliorer la qualité des services dispensés par les organismes d'évaluation de la conformité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de domaines couverts par des accords de reconnaissance MLA</li> <li>▪ Secteurs couverts par les accords ACAA</li> <li>▪ Evolution des échanges des produits soumis à certification</li> <li>▪ Evolution du nombre d'organismes d'évaluation de la conformité (laboratoires d'analyse et d'essai, organismes de certification des SM, organismes d'inspection, ...) accrédités per domaine</li> </ul>

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer les capacités techniques du TUNAC en matière d'évaluation des organismes d'évaluation et préparer l'extension de la portée de la reconnaissance de son activité par les groupements Européens et Internationaux d'accréditation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evolution du nombre moyen d'évaluateur par activité à la fin du projet (cible : au moins 100%)</li> <li>▪ Evolution du nombre d'accréditation des OEC (cible : au moins 100 en 2013)</li> <li>▪ Nombre d'activités couvertes par les évaluations (cible : 9 activités sur 11 à la fin du projet)</li> <li>▪ Nombre de nouvelles activités reconnues à l'échelle internationale (cible : 3 activités une année après le projet)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport d'activité du TUNAC</li> <li>▪ Bases de données des activités d'accréditation</li> <li>▪ Accords de reconnaissance / site web EA ; IAF ; ILAC</li> </ul>	

## Annexe 1 : MATRICE DU CADRE LOGIQUE

Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Volet A : Formation et gestion des compétences</b>			
<p>1. Le TUNAC maîtrisant les outils de formation et de qualification du personnel impliqué dans l'évaluation et s'appuyant sur un réseau d'évaluateurs compétents</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un processus de gestion des compétences élaboré et mis en place               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les procédures liées à la formation et à la gestion des compétences élaborées et mises en œuvre</li> <li>○ Une équipe interne formée sur l'ingénierie de formation</li> <li>○ Des outils de contrôle et d'amélioration de l'activité de formation mis en œuvre</li> <li>○ Des matrices de compétence disponibles pour chaque activité (sous-section)</li> </ul> </li> <li>▪ Le contenu et les supports de formation disponibles (<i>objectif : au moins 5 modules différents : référentiels, documents TUNAC, OEC, formations spécifiques</i>)</li> <li>▪ Un groupe de formateurs formé sur des sujets prioritaires (<i>objectif : au moins 5 binômes de formateurs</i>)</li> <li>▪ Les ressources humaines nécessaires pour l'évaluation des OEC disponibles               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une équipe d'évaluateurs formée sur les techniques et outils d'évaluation des OEC (<i>objectif : au moins 10 évaluateurs par activité</i>)</li> <li>○ Des actions de coaching des actions d'évaluation mis en œuvre (<i>objectif : 5 actions par activité</i>)</li> <li>○ Les évaluateurs sont formés sur des méthodes harmonisées (source :</li> <li>○ Des formations sur des sujets spécifiques pour une équipe du TUNAC (<i>objectif : au moins 5 thèmes</i>)</li> </ul> </li> <li>▪ Des sessions de vulgarisation et de sensibilisation des OEC (<i>objectif : 4 sessions organisées</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport de l'expertise prévue en A1</li> <li>▪ Système documentaire du TUNAC</li> <li>▪ Système documentaire du TUNAC</li> <li>▪ Documents récapitulatifs des activités de formation</li> <li>▪ Bases de données des activités d'accréditation</li> <li>▪ Documents récapitulatifs des activités de formation</li> <li>▪ Rapports de l'activité de coaching</li> <li>▪ Rapports de l'expertise prévue en A7</li> <li>▪ Documents récapitulatifs des manifestations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les binômes de formateurs ont le niveau requis</li> </ul>

## Annexe 1 : MATRICE DU CADRE LOGIQUE

Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Volet B : Evaluation des OEC</b>			
<p>2. Le renforcement des méthodes et des pratiques d'accréditation permettent le maintien des accords de reconnaissance. La mise en place des méthodes et des pratiques d'évaluation pour autres activités en vue d'une extension des accords de reconnaissance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un plan d'action/amélioration par type d'activité validé (pour le renforcement des activités existantes et l'extension des nouvelles activités). (<i>objectif : 3 plans de renforcements, 3 plan d'extension</i>)</li> <li>▪ Capacité renforcée en matière d'élaboration des documents et guides techniques               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ des procédures d'élaboration des documents et guides techniques validées et mises en œuvre,</li> <li>○ les documents et guides techniques mis à jour/rédigés, et appliqués pour les activités existantes et à étendre (<i>objectif : 10 documents techniques mis à jour, 10 nouveaux documents techniques rédigés</i>)</li> </ul> </li> <li>▪ Les comités techniques mis en place (<i>objectif : 3 comités pour des activités existantes, 3 comités pour des activités à étendre</i>)</li> <li>▪ Une équipe de responsables de section familiarisée avec les méthodes et pratiques des organismes de l'Union européenne d'évaluation des OEC (<i>objectif : au moins 4 responsables et 4 suppléants</i>)</li> <li>▪ Le TUNAC prêt à demander l'extension de la reconnaissance de ses activités               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ des évaluations par des pairs menées pour les activités cibles (<i>objectif : au moins 4 domaines couverts</i>)</li> <li>○ Des plans d'action élaborés et mis en œuvre suite aux actions d'évaluation (<i>objectif : au moins 4 domaines couverts</i>)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport de l'expertise prévue en B1</li> <li>▪ Système documentaire du TUNAC</li> <li>▪ Bases de données des activités d'accréditation</li> <li>▪ Système documentaire du TUNAC</li> <li>▪ Bases de données des activités d'accréditation</li> <li>▪ Rapports des activités de mission</li> <li>▪ Rapports des activités des peer-evaluation</li> </ul>	<p>Les moyens externes nécessaires sont associés</p> <p>Les moyens externes nécessaires sont associés</p>

## Annexe 1 : MATRICE DU CADRE LOGIQUE

Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Volet C : Communication et Système d'information</b>			
3. La communication en phase avec le rôle du TUNAC et orientée vers les groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une stratégie et un plan de communication adoptés y compris pour Internet</li> <li>▪ De nouveaux supports de promotion et de communication (dépliants, prospectus, brochures, films, lettres) (<i>objectif : au moins 5 supports</i>)</li> <li>▪ Le contenu du site web enrichi est plus attractif et dynamique (<i>objectif : 20 rubriques développées</i>)</li> <li>▪ Des manifestations de vulgarisation et de sensibilisation organisées (<i>objectif : au moins 3 manifestations</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport de l'expertise prévue en C1</li> <li>▪ Système d'information et bases de données du TUNAC</li> <li>▪ Site web du TUNAC</li> <li>▪ Documents récapitulatifs des manifestations</li> </ul>	
1. Un outil informatique de gestion modernisé partagé par l'ensemble des acteurs de l'accréditation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un plan de mise à niveau du système d'information du TUNAC disponible</li> <li>▪ La base de données existante renforcée</li> <li>▪ De nouvelles interfaces programmées (exemple avec les évaluateurs, les clients et les membres des comités)</li> <li>▪ Un système d'aide à la gestion des compétences et du processus d'accréditation, mis en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport de l'expertise prévue en C4</li> <li>▪ Système d'information et bases de données du TUNAC</li> </ul>	Technologie des éléments du système d'information supporte les évolutions

### Annexe 3 : LISTE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES PERTINENTS

Activités indicatives	Moyens (Les durées des expertises sont données à titre indicatif)
<b>Groupe d'activité A1</b> : Conception et mise en œuvre d'un processus de formation et de gestion des compétences	6 semaines d'expertise : (2 semaines tronc commun + 1 S par section)
<b>Groupe d'activité A2</b> : Appui à la maîtrise de l'ingénierie de formation	2 semaines de formation 2 semaines d'expertise
<b>Groupe d'activité A3</b> : Formation d'un groupe de formateurs	1 semaine d'expertise en tronc commun 5 semaines de formation (1 S par thème)
<b>Groupe d'activité A4</b> : Formation des évaluateurs et experts	10 semaines (1 semaine par activité)
<b>Groupe d'activités A5</b> : Réalisation d'actions de coaching des actions d'évaluation des OEC	10 semaines (1 semaine par activité)
<b>Groupe d'activités A6</b> : Préparation et mise en œuvre d'actions de formation et de sensibilisation pour les OEC	2 semaines d'expertise
<b>Groupe d'activités A7</b> : Formation spécifiques et stage de perfectionnement pour une équipe du TUNAC	5 semaines de formation 5 visites d'étude de 2 S pour 2 cadres (2S de visite pour deux cadres par thème et 5 thèmes)
<b>Groupe d'activités B1</b> : Conception et mise en œuvre d'un processus d'élaboration et de mise à jour des DT	2 semaines d'expertise en tronc commun
<b>Groupe d'activités B2</b> : Expertise et appui aux activités d'évaluation existantes	5 semaines d'expertise (1 S par activité)
<b>Groupe d'activités B3</b> : Appui à l'extension des activités d'évaluation des OEC	8 semaines d'expertise (2 S par activité) 1 semaine marquage
<b>Groupe d'activité B4</b> : Formation et stage de perfectionnement des responsables d'évaluation	1 semaine de formation 1 visite d'étude d'une S pour 8 cadres
<b>Groupe d'activité B5</b> : Evaluation par des pairs des pratiques d'évaluation du TUNAC	10 semaines d'expertise (2 semaines par activité)
<b>Groupe d'activité C1</b> : Elaboration d'une stratégie et d'un plan de communication	2 semaines d'expertise
<b>Groupe d'activité C2</b> : Appui à la mise en œuvre des actions de communication	2 semaines d'expertise
<b>Groupe d'activités C3</b> : Réalisation de manifestations de vulgarisation et de sensibilisation	3 semaines d'expertise (1 semaine par manifestation)
<b>Groupe d'activités C4</b> : Appui à la consolidation du système d'information du TUNAC	2 semaines d'expertise
<b>Groupe d'activités C5</b> : Renforcement de la base des données et développement informatique des interfaces	10 semaines d'expertise
<b>Groupe d'activités C6</b> : Appui à l'enrichissement de la participation internationale du TUNAC	1 semaine d'expertise Dix visites de deux jours pour un (01) cadre (participation aux différents comités techniques)



### **Annexe 3 : LISTE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES PERTINENTS**

Loi n° 94-70 du 20 juin 1994 portant institution d'un système d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité

Loi n° 2005-92 du 3 octobre 2005 modifiant et complétant la loi n°94-70 du 20 juin 1994, portant institution un système national d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité

Décret n°2006-1210 du 24 avril 2006, portant organisation administrative et financière du Conseil National d'Accréditation et fixant les modalités de son fonctionnement

Décret n°2006-1340 du 8 mai 2006, fixant les critères et les procédures d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité et la composition du comité d'arbitrage et son fonctionnement

## Annexe 4 : ORGANIGRAMME

